

DEC23321DAJ

**Décision du 22 novembre 2023 portant fin du mandat de M. Antoine GALLAVARDIN en qualité de
Directeur adjoint de l'unité d'appui à la recherche n°UAR1478 DSI-SIIR-ARA**

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 20 janvier 2020 portant nomination de M. Antoine GALLAVARDIN en qualité de Directeur adjoint de l'unité d'appui à la recherche n°UAR1478 DSI-SIIR-ARA - DSI-Service Informatique InterRégional Auvergne-Rhône-Alpes, du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2023,

Vu la décision du 13 octobre 2023 portant nomination de M. Louis-Augustin JULIEN en qualité de Directeur Général Délégué aux ressources à compter du 1^{er} novembre 2023,

Vu la décision du 13 octobre 2023 portant délégation de signature au bénéfice de M. Louis-Augustin JULIEN, Directeur Général Délégué aux ressources,

Vu la note de service n°2006-54 du 1^{er} décembre 2006 relative à la nomination des directeurs d'unité ou de leurs adjoints,

Décide :

Article unique :

A compter du 01 novembre 2023, il est mis fin au mandat de M. Antoine GALLAVARDIN en qualité de Directeur adjoint de l'unité d'appui à la recherche n°UAR1478 DSI-SIIR-ARA - DSI-Service Informatique InterRégional Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Paris, le 22 novembre 2023

P/ Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et par délégation,

Le Directeur Général Délégué aux Ressources

Louis-Augustin JULIEN

